

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1827

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 18

À l'alinéa 45, substituer aux mots :

« ces deux commissions »

les mots :

« les deux commissions mentionnées au 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.